

# CENTRE EQUESTRE DE RIEUX VOLVESTRE

---

règlement.

Les cavaliers peuvent se voir refuser un renouvellement de leur inscription au sein de l'établissement au motif d'un non respect du règlement intérieur ou d'un manquement à la probité et à l'honnêteté.

## ***Autorité de l'enseignant***

L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des leçons. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.

## ***Propriétaires d'équidés***

Les propriétaires d'équidés sont tenus de respecter le présent règlement.

Le propriétaire signera un contrat avec l'établissement équestre pour déterminer les modalités de prise en pension de son équidé.

## ***Droit à l'image***

Tous les adhérents autorisent le Centre équestre du Volvestre à les photographier, filmer et/ou interviewer dans le cadre des activités équestres sauf avis contraire et clairement déclaré.

Ce règlement s'applique aux adhérents comme au personnel travaillant dans le centre équestre.

Nous comptons sur la compréhension de chacun et vous remercions de respecter ou de faire respecter ce règlement.

Fait à Rieux Volvestre, le 1 juin 2012

Alain LE FEBVRE DE NAILLY